



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 22 Février 2018

Question n°5

Convention avec Chamois

L'an deux mille dix-huit, le **22 Février** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Emile EHRET 1^{er} Vice-Président**, en suppléance du Président absent pour maladie, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 07 Février 2018.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, André PICCINELLI, Thierry STEINBAUER, Gérard TRAVERS, Alphonse M'BOUKOU ; Francis LIECHTELE, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN.

Était représenté : Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Martine DUHAUT pour Catherine METRAL

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Christophe GEORGES, Patrick MIESCH à André PICCINELLI, Marc LERCH à Emile EHRET

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Eliane FARNY, Didier SANSIG, Éric PARROT.

Étaient Absents : Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Luc SENGLER

Secrétaire de séance : Christophe GEORGES

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 07 Février 2018

Date d'affichage : 07 Mars 2018

DELIBERATION

Monsieur EHRET explique que l'association d'insertion Inser'Vet assurait l'activité de Ressourcerie en déchèterie à l'aide d'une convention annuelle.

Inser'Vet a demandé une augmentation du soutien financier sur la nouvelle convention 2018.

A savoir un coût à la tonne de 73.5 € soit 1 470 € sur une prévision de 20 Tonnes collectées en plus des frais kilométriques de 3 713 € et du soutien au ressourcier de 654 €

Le montant total du soutien financier s'élèverait donc à 5 837 € pour 12h00 de présence par semaine, soit un surcoût de 1 470 € par rapport à 2017 où le ressourcier était présent 21 h par semaine.

Il explique également qu'il a été constaté une absence de communication du ressourcier sur les déchèteries ainsi que le non-respect des heures de présence.

Au vu de ces éléments, il a été décidé de ne pas reconduire la convention pour l'année 2018 avec l'association Inser'Vet.

Afin de maintenir l'activité de Ressourcerie, il propose un partenariat avec l'association d'insertion CHAMOIS, selon les modalités suivantes :

Présence :

- Déchèterie fixe

- les mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00

- les samedis de 9h00 à 17h00

- Déchèterie mobile

- De 12h00 à 19h00

Masevaux	Giromagny
Mardi 13 mars	Mardi 20 mars
Mardi 19 juin	Lundi 18 juin
Lundi 17 septembre	Mardi 11 septembre
Lundi 19 novembre	Mardi 13 novembre

- Collecte des objets laissés par les particuliers lors des Gratiférias du 30 juin à Ronchamp et du 6 octobre à Lauw

Modalités financières :

- Rémunération du traitement des déchets en réemploi

(Tonnage détourné) x (Prix à la tonne proposé par la ressourcerie pour le traitement)

30 Tonnes (prévision 2018) X 100 Euros= 3000 euros

- Soutien financier à l'activité d'insertion sociale et professionnelle 1400 Euros pour un ressourcier présent en moyenne 14h/semaine

Soit un total de **4 400 €** pris sur budget ZDZG) selon la prévision.

Envoyé en préfecture le 28/02/2018

Reçu en préfecture le 28/02/2018

Affiché le 02 Mars 2018



ID : 090-200075133-20180222-05_22022018-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'association d'insertion CHAMOIS.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Vice-Président,

Emile EHRET

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

28 Février 2018

et de la publication le

02 Mars 2018